PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le quatre septembre 2026, le conseil municipal de la commune de Marsais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Steve GABET,** maire de la commune.

Date de la convocation et de publication : 26 août 2026.

En exercice : 15

Présents : Steve GABET, Jocelyne MARLIERE, Steve MORIN, Daisy HERBRETEAU, Audrey GROUSSET, David BEAURIN, Ginette GARNIER, Yoann DOURTHE, Mariane GACHELIN, Manu SUIRE, Eric BABUT & Nathalie MACMILLAN.

Absents excusés : Jean Frédéric MARLIERE, Géraldine CHARRON, Didier CLERC.

Pouvoir :
Jean-Frédéric MARLIERE donne pouvoir à Jocelyne MARLIERE.
Géraldine CHARRON donne pouvoir à Yoann DOURTHE.
Didier CLERC donne pouvoir à Steve GABET.

Secrétaire de séance : Ginette GARNIER

ORDRE DU JOUR :

Dénomination du secrétaire de séance (dans l'ordre de la liste)
Signature de la feuille d'émargement
Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 juin 2026.
Liste des décisions du maire

DELIBERATIONS :

Administration
· Adoption du règlement intérieur du conseil municipal (DCM2026-45)
Culture
· Adoption de la charte d'attribution des subventions aux associations (DCM2026-46)
Ressources Humaines
· Mise à jour du tableau des effectifs (DCM2026-47)
Finances locales
· Fixation des tarifs de location des salles communales (DCM2026-48).

A 19h05 Ouverture de la séance. Présentation des décisions du Maire depuis le début de l'année.

A 19h12 Approbation du Procès-Verbal de la dernière séance

Mise en ligne le : 05/11/2026 09:12 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Laura ESCLOUPIER
https://www.intramuros.org/marsais/documents_administratifs/86035

Aucune observation n'étant formulée sur le Procès-verbal de la précédente réunion du conseil municipal, ce dernier est approuvé à **l'unanimité** des présents représentés, suivi de la signature de la feuille d'approbation par chaque membre du conseil présents et représentés.

DELIBERATIONS :

1. **Adoption du règlement intérieur du conseil municipal (DCM2026-45)**

Le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-8, précise que dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur, dans les six mois qui suivent son installation. Le présent règlement est applicable dès son adoption. Le Maire est chargé de sa bonne application.

Vote : 15 Pour - 0 Contre

2. **Adoption de la charte d'attribution des subventions aux associations (DCM2026-46)**

La charte définit notamment, les associations pouvant bénéficier d'une subvention communale, les pièces à fournir lors d'une demande, les critères d'attribution, les modalités de versement et de contrôle de l'utilisation des subventions.
Les demandes seront examinées chaque année par le Conseil municipal dans la limite des crédits inscrits au budget de la commune.

Vote : 13 Pour - 2 Contre

3. **Mise à jour du tableau des effectifs (DCM2026-47)**

Dans le but d'actualiser le tableau des effectifs, le Conseil Municipal a décidé :
- De modifier le tableau des effectifs tel que présenté en délibération ;
- D'approuver la création des postes sus-cités ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte afférent ;
- De charger l'autorité territoriale à veiller à la bonne exécution de cette délibération qui prend effet au 7 septembre 2026.

Vote : 14 Pour - 0 Contre - 1 abstention

4. **Fixation des tarifs de location des salles communales (DCM2026-48)**

Du fait des futurs changements à apporter aux salles communales pour la réduction des coûts de dépense énergétique et d'entretien général des salles ; il a été décidé à l'unanimité l'augmentation du prix de la location des salles de la commune selon un comparatif des autres salles communales de même capacité d'accueil, hors commune, ville de même nombre d'habitants que Marsais.

La fixation des prix a d'ailleurs été réévaluée en cours de séance, en accord avec l'ensemble du Conseil.

Vote : 15 Pour - 0 Contre

Mise en ligne le : 05/11/2026 09:12 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Laura ESCLOUPIER
https://www.intramuros.org/marsais/documents_administratifs/86035

5. Questions diverses

- Rappel des décès sur la commune.
- Voirie : prochaine commission voirie représentée par M. Didier CLERC, conseiller municipal, à fixer car ce dernier est absent du Conseil municipal ce jour.
  Réception de l'assainissement deuxième quinzaine de septembre.
- Constat de l'état dégradé du cimetière. Test au traitement naturel non concluant pour éradiquer certaines mauvaises herbes. Rappel que les inter-tombes sont à la charge des ayant-droits/famille.
- Un article dans le prochain "Quoi de neuf à Marsais" sera dédié à l'engagement des citoyens à entretenir leurs biens (taille des haies, évacuation des fossés, déversement eau pluviale, tombes, trottoirs etc.). La commune se charge d'entretenir par le biais de location de matériels les routes/terrains détériorés. Un rappel des fonctions de l'agent communal sera précisé dans ce même article afin de clarifier les responsabilités de chacun dans le respect de l'environnement de la commune.
- Création d'une page officielle de la mairie sur Facebook, consacrée exclusivement aux informations de la Mairie et sa commune. Aucun commentaire ne pourra y être déposé, cette page aura une visée formelle avec pour objectif la transmission d'informations émanant de la mairie.
- Bâtiments : Devis d'un couvreur en cours pour rénover le toit de la Sacristie de l'église.
- École : Un fruit ou laitage sont servis gratuitement tous les matins aux enfants des écoles communales, dès la rentrée de septembre. Aunis Fruits est le fournisseur choisi par la commune pour livrer 2x/semaine. Aussi, des travaux de rénovation de la toiture et murs des écoles ont été entrepris pendant l'été pour préparer une rentrée plus sécurisée pour les enfants.
- Organisation du marché de Noël : prochaine réunion le 15.09.26 à 19h à la mairie. Les associations sont invitées à participer à l'évènement dont Plume de créateurs, association organisatrice de l'évènement. Le marché de Noël sera accompagné du feu d'artifice MAURIN et du téléthon où les dons récoltés seront doublés par la mairie.
- Spectacle pour les enfants assurés ce jour dans les écoles par l'Association Autour de Peter.

A 20h41. La séance est levée.

Procès-verbal approuvé le 30 octobre 2026

La secrétaire de séance,
Ginette GARNIER

Le Maire,
Steve GABET

MAIRIE de MARSAIS (Charente-Maritime)

Mise en ligne le : 05/11/2026 09:12 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Laura ESCLOUPIER
https://www.intramuros.org/marsais/documents_administratifs/86035